



**EEM**  
GESTION DURABLE

4115, rue Sherbrooke ouest, bureau 310  
Westmount, Québec H3Z 1K9  
Tél.: 514.481.3401  
Fax.: 514.481.4679  
[eem.ca](http://eem.ca)

# **Étude d'impact environnemental et social du projet d'extension de la mine CBG**

## **Chapitre 6 - Consultation des parties prenantes**

DÉCEMBRE 2014  
NUMÉRO DE PROJET : 13EAO039

PRÉPARÉ POUR :

Compagnie des Bauxites de Guinée

## TABLE DES MATIERES MAITRESSE

<b>CHAPITRE 1 - CONTEXTE DE L'ÉTUDE D'ÉVALUATION D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL DU PROJET D'EXTENSION.....</b>	<b>1-1</b>
<b>CHAPITRE 2 - ÉTUDE DU MILIEU PHYSIQUE.....</b>	<b>2-1</b>
<b>CHAPITRE 3 - ÉTUDE DE BASE BIOLOGIQUE.....</b>	<b>3-1</b>
<b>CHAPITRE 4 - ÉTUDE DES IMPACTS SUR LE MILIEU BIOLOGIQUE.....</b>	<b>4-1</b>
<b>CHAPITRE 5 - ÉTUDE DE BASE DU MILIEU SOCIAL.....</b>	<b>5-1</b>
<b>CHAPITRE 6 - CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES.....</b>	<b>6-1</b>
<b>CHAPITRE 7 - ÉTUDE D'IMPACT SOCIAL.....</b>	<b>7-1</b>
<b>CHAPITRE 8 - RAPPORT DES IMPACTS POTENTIELS SUR LES DROITS HUMAINS.....</b>	<b>8-1</b>
<b>CHAPITRE 9 - ÉVALUATION DES IMPACTS CUMULATIFS.....</b>	<b>9-1</b>
<b>CHAPITRE 10 - PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE.....</b>	<b>10-1</b>

## TABLE DES MATIÈRES

### CHAPITRE 6 - CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES 6-1

<b>6.1 Méthodologie de consultation</b> .....	<b>6-1</b>
6.1.1 Mission de cadrage/Plan d'engagement des parties prenantes.....	6-2
6.1.1.1 <i>Mission de cadrage</i> .....	6-2
6.1.1.2 <i>Plan d'engagement des parties prenantes (PEPP)</i> .....	6-3
6.1.2 Étude socioéconomique de base .....	6-4
6.1.3 Consultations publiques de la CBG .....	6-5
6.1.4 Mission d'évaluation des impacts sociaux .....	6-6
6.1.5 Darzin – Progiciel de documentation des consultations.....	6-9
<b>6.2 Présentation des parties prenantes rencontrées</b> .....	<b>6-10</b>
6.2.1 CBG.....	6-11
6.2.2 Bureau guinéen d'études et d'évaluation environnementale (BGÉÉE) .....	6-11
6.2.3 Autorités déconcentrées au niveau préfectoral et sous-préfectoral .	6-12
6.2.4 Autorités décentralisées (maires, conseillers communaux) .....	6-12
6.2.5 Société civile.....	6-12
<b>6.3 Activités de consultations menées à ce jour</b> .....	<b>6-13</b>
6.3.1 Mission de cadrage/Plan d'engagement des parties prenantes.....	6-13
6.3.2 Étude socioéconomique de base .....	6-15
6.3.3 Consultations publiques menées par la CBG .....	6-15
6.3.4 Évaluation des impacts sociaux.....	6-16
6.3.4.1 <i>Zone 1 - Mine</i> .....	6-16
6.3.4.2 <i>Zone 2 - Port</i> .....	6-17
6.3.4.3 <i>Zone 3 - Rail</i> .....	6-17
<b>6.4 Synthèse des consultations</b> .....	<b>6-18</b>
6.4.1 Niveau d'information .....	6-20
6.4.2 Compte-rendu des consultations pour la zone de la mine .....	6-22

6.4.2.1	<i>Autorités déconcentrées et décentralisées (Sous-Préfecture de Sangarédi et Mairie de Sangarédi)</i> .....	6-23
6.4.2.2	<i>Populations locales</i> .....	6-25
6.4.3	Compte-rendu des consultations pour la zone du port.....	6-28
6.4.3.1	<i>Autorités déconcentrées et décentralisées (Sous-Préfecture) de Kamsar et Mairie de Kamsar</i> .....	6-29
6.4.3.2	<i>Populations locales</i> .....	6-30
6.4.4	Compte-rendu des consultations pour la zone du rail .....	6-32
6.4.4.1	<i>Autorités déconcentrées et décentralisées (Préfecture de Boké et Mairie de Boké)</i> .....	6-33
6.4.4.2	<i>Populations locales</i> .....	6-35
<b>6.5</b>	<b>Activités de consultations à venir .....</b>	<b>6-37</b>
6.5.1	Rapport d'ÉIES et du PGES et approbation par le BGÉÉE .....	6-37
6.5.1.1	<i>Restitution de l'ÉIES et du PGES</i> .....	6-37

## ANNEXES

ANNEXE 6-1 : Information présentée lors des consultations publiques de la CBG

ANNEXE 6-2 : Calendrier des consultations pour la mission de l'étude d'impact social

ANNEXE 6-3 : Documents présentés lors des consultations de l'étude d'impact social

ANNEXE 6-4 : Compte-rendu des consultations de l'étude d'impact social

ANNEXE 6-5 : Chronologie des consultations menées à ce jour par communauté

ANNEXE 6-6 : Liste des Composantes valorisées de l'écosystème et ses sous-composantes pour l'étude d'impact social

ANNEXE 6-7 : Synthèse des principales des craintes, attentes et recommandations

ANNEXE 6-8 : Liste des commentaires par CVÉ et par zone formulés lors des consultations

## LISTE DES FIGURES

Figure 6-1 Processus d'information et des consultations dans le cadre de l'Étude d'impact environnemental et social .....	6-1
Figure 6-2 Lieux des consultations au cours de l'ÉIES .....	6-14
Figure 6-3 Niveau d'information des parties prenantes rencontrées lors de la mission de l'Étude d'impacts sociaux .....	6-21
Figure 6-4 Source d'information sur le Projet d'extension de la CBG.....	6-21
Figure 6-5 Fréquence de mentions des CVÉ pour la zone 1 (Mine) .....	6-22
Figure 6-6 Fréquence de mentions des CVÉ pour la zone 2 (Kamsar – Usine & Port) .....	6-28
Figure 6-7 Fréquence de mentions des CVÉ pour la zone 3 (Rail).....	6-32

## SIGLES ET ACRONYMES

<b>°C :</b>	Degré Celsius
<b>AMC :</b>	<i>Alliance Mining Commodities Ltd.</i>
<b>ANAIM :</b>	Agence Nationale d'Aménagement des Infrastructures Minières
<b>APA :</b>	Laboratoire Archéologie et Peuplement de l'Afrique
<b>APAÉ :</b>	Association des parents et amis d'élèves
<b>ARV :</b>	Antirétroviral
<b>BGÉÉE :</b>	Bureau Guinéen d'Études et d'Évaluation Environnementale
<b>BM :</b>	Banque Mondiale
<b>BPII :</b>	Bonnes pratiques industrielles internationales
<b>C/P :</b>	Campements et les ports de pêche artisanale
<b>CA :</b>	Chiffre d'affaires

- CBG :** Compagnie des Bauxites de Guinée
- CCME :** Conseil canadien des ministres de l'environnement / *Canadian Council of Ministers of the Environment*
- CCNUCC :** Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique
- CDD :** Contrat de durée déterminée
- CDI :** Contrat de durée indéterminée
- CÉCI :** Centre d'études et de coopération internationale
- CECIDE :** Centre du Commerce International pour le Développement
- CEDEAO :** Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
- CFB :** Chemin de Fer de Boké
- CITES :** *Convention on International Trade of Endangered Species*
- CMG :** Chambre des Mines de Guinée
- COD :** Demande chimique en oxygène
- CoPSAM :** Comité Préfectoral de Suivi des Activités des Miniers
- CPD :** Comité Préfectoral de Développement
- CPÉ :** Consultation et participation éclairées
- CPP :** Contaminant potentiellement préoccupant
- CR :** Commune rurale
- CRD :** Commune rurale de développement
- CSA :** Centre de santé amélioré
- CU :** Commune urbaine
- CVÉ :** Composante valorisée de l'écosystème
- dB :** Décibel

<b>dba :</b>	Décibel de pondération A
<b>dBZ :</b>	Décibel linéaire
<b>DCO :</b>	Demande chimique en oxygène
<b>DPUHC :</b>	Direction préfectorale de l'urbanisme de l'habitat et de la construction
<b>DUDH :</b>	Déclaration universelle des droits de l'homme
<b>ÉDG :</b>	Électricité de Guinée
<b>ÉIE :</b>	Étude d'impact environnemental
<b>ÉIES :</b>	Étude d'impact environnemental et social
<b>ÉIS :</b>	Étude d'impact social
<b>EPA :</b>	<i>Environmental Protection Agency</i> des États-Unis
<b>EPT :</b>	Éphéméroptères, plécoptères et trichoptères
<b>ETAE :</b>	Eaux tropicales de l'Atlantique Est
<b>FEL 1 :</b>	Étude économique préalable
<b>FEL 2 :</b>	Étude de pré faisabilité
<b>FEL 3 :</b>	Étude d'ingénierie détaillée
<b>GAC :</b>	<i>Guinea Alumina Corporation</i>
<b>GdG :</b>	Gouvernement de Guinée
<b>GES :</b>	Gaz à effet de serre
<b>GIEC :</b>	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
<b>GNF :</b>	Franc guinéen
<b>GPS :</b>	<i>Global Positioning System</i>
<b>GRI :</b>	<i>Global Reporting Initiative</i>
<b>GTP :</b>	<i>Ground truth point methodology</i>

<b>Ha :</b>	Hectare
<b>HAP:</b>	Hydrocarbure aromatique polycyclique
<b>HFO :</b>	<i>Heavy fuel oil</i>
<b>HP :</b>	<i>Horsepower</i>
<b>HSE :</b>	Hygiène, sécurité, environnement
<b>IBA :</b>	<i>Important Bird Area</i>
<b>ICMM :</b>	Conseil International des Mines et des Métaux
<b>IFC :</b>	<i>International Finance Corporation</i>
<b>IFI :</b>	Institutions financières internationales
<b>IST :</b>	Infections sexuellement transmissibles
<b>ISQG :</b>	<i>Interim Sediment Quality Guideline</i> du CCME
<b>ITIE :</b>	Initiative pour la Transparence des Industries Extractives
<b>IUCN :</b>	<i>International Union for Conservation of Nature / Union internationale pour la conservation de la nature (UICN)</i>
<b>km :</b>	Kilomètre
<b>km<sup>2</sup> :</b>	Kilomètre carré
<b>LA<sub>eq</sub> :</b>	Niveau de pression sonore équivalent (dBA)
<b>LDIQS :</b>	Directive intérimaire de qualité des sédiments du CCME
<b>L<sub>eq</sub> :</b>	Niveau de pression sonore équivalent (dB)
<b>m :</b>	Mètre
<b>m<sup>2</sup> :</b>	Mètre carré
<b>m<sup>3</sup> :</b>	Mètre cube
<b>m<sup>3</sup>/h :</b>	Mètre cube à l'heure

<b>MDDEP :</b>	Ministère de développement durable, de l'environnement et des parcs du Québec, maintenant connu sous le nom Ministère du développement durable, de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques
<b>MDT :</b>	Matières dissoutes totales
<b>ml :</b>	Millilitre
<b>mm :</b>	Millimètre
<b>MME :</b>	Ministère des Mines et de l'Énergie
<b>MTPA :</b>	Millions de tonnes par année
<b>MW :</b>	Megawatt
<b>N/A :</b>	Ne s'applique pas
<b>NEP :</b>	Niveau d'effet probable du CCME
<b>NP :</b>	Norme de performance (SFI)
<b>NSP :</b>	Ne s'applique pas
<b>OCDE :</b>	Organisation de Coopération et de Développement Économique
<b>OIT :</b>	Organisation internationale du Travail
<b>OMS :</b>	Organisation mondiale de la Santé / <i>World Health Organization</i> (WHO)
<b>ONG :</b>	Organisme non-gouvernemental
<b>ONU :</b>	Organisation des Nations-Unies
<b>OSC :</b>	Organisations de la société civile
<b>OUA :</b>	Organisation de l'unité africaine
<b>PACV :</b>	Programme d'appui aux organisations villageoises
<b>PAI :</b>	Plan annuel d'investissement
<b>PARC :</b>	Plan d'action de réinstallation et de compensation

<b>PCB :</b>	Plan de conservation de la biodiversité
<b>PDL :</b>	Plan de développement local
<b>PEL :</b>	<i>Probable Effects Level</i> du CCME
<b>PEPP :</b>	Plan d'engagement des parties prenantes
<b>PÉV :</b>	Programme élargi de vaccination
<b>PGES :</b>	Plan de gestion environnementale et sociale
<b>PIB :</b>	Produit intérieur brut
<b>PIDCP :</b>	Pacte international relatif aux droits civiles et politiques
<b>PIDESC :</b>	Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels
<b>PK :</b>	Point kilométrique
<b>PM<sub>10</sub> :</b>	Particules en suspension dans l'air d'un diamètre égal ou inférieur à 10 micromètres
<b>PM<sub>2,5</sub> :</b>	Particules en suspension dans l'air d'un diamètre égal ou inférieur à 2,5 micromètres
<b>PMH :</b>	Pompe à motricité humaine
<b>PNUD :</b>	Programme des Nations-Unies pour le Développement
<b>PP :</b>	Parties prenantes
<b>PPV :</b>	<i>Peak particle velocity</i>
<b>PRCB :</b>	Projet de renforcement des capacités de Boké
<b>PSE :</b>	Responsabilité sociale des entreprises
<b>QSE :</b>	Qualité, sécurité, environnement
<b>RAP :</b>	<i>Rapid Assessment Program / Rapid Biological Assessment</i>
<b>RTA :</b>	Rio Tinto Alcan

<b>SAG :</b>	Société Aurifère de Guinée
<b>SDT :</b>	Solides dissous totaux
<b>SEG :</b>	Société des Eaux de Guinée
<b>SFI :</b>	Société Financière Internationale / <i>International Finance Corporation (IFC)</i>
<b>SIDA :</b>	Syndrome d'immunodéficience acquise
<b>SIG :</b>	Système d'information géographique
<b>SNAPE :</b>	Service national des points d'eau
<b>SO<sub>x</sub> :</b>	Oxydes de soufre
<b>SP :</b>	Sous-préfecture
<b>SSC :</b>	<i>Species Survival Commission (UICN)</i>
<b>SSE :</b>	Santé, sécurité, environnement
<b>SST :</b>	Solides en suspension totaux
<b>TDR :</b>	Termes de référence
<b>TDS :</b>	<i>Total dissolved solids (SDT)</i>
<b>TPE :</b>	Très petite entreprise
<b>TPH :</b>	Tonne par heure
<b>TSP :</b>	Particules totales en suspension dans l'air
<b>TSS :</b>	<i>Total suspended solids (SST)</i>
<b>UICN :</b>	Union internationale pour la conservation de la nature / <i>International Union for Conservation of Nature (IUCN)</i>
<b>UNESCO :</b>	Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture
<b>UniGE :</b>	Université de Genève

- UTM :** *Universal Transverse Mercator* (Transverse universelle de Mercator)
- VIH :** Virus de l'immunodéficience humaine
- WHO :** *World Health Organization / Organisation mondiale de la Santé (OMS)*
- ZÉE :** Zone économique exclusive de la Guinée
- ZICO :** Zone importante pour la conservation des oiseaux

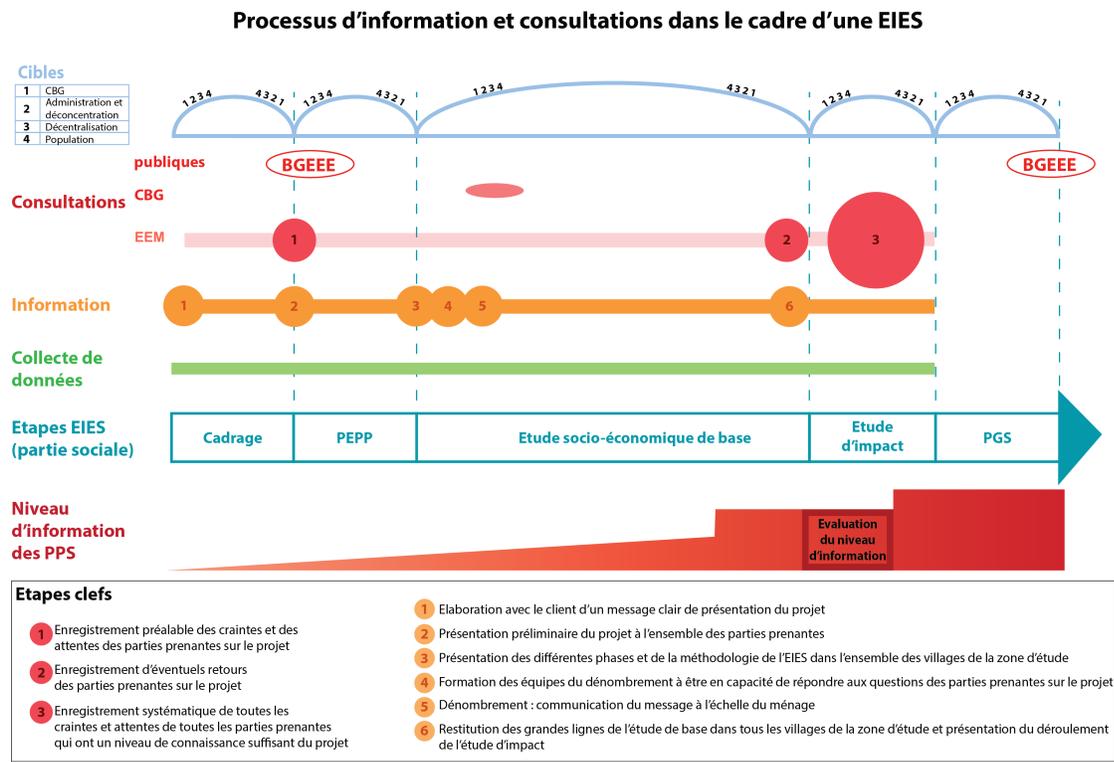
# CHAPITRE 6 - CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES

## 6.1 Méthodologie de consultation

Dans le cadre de l'étude d'impact environnemental et social (ÉIES), l'équipe ÉEM a effectué trois séries de consultations auprès des parties prenantes : mission de cadrage et plan d'engagement des parties prenantes, étude socioéconomique de base et la mission d'évaluation des impacts sociaux. De plus, six séances d'information ont été organisées et menées par la CBG en décembre 2013 afin d'informer les autorités et les populations sur le Projet d'extension.

La Figure 6-1 situe les missions dans le processus d'information et de consultations dans le cadre de l'ÉIES.

**Figure 6-1 Processus d'information et des consultations dans le cadre de l'Étude d'impact environnemental et social**



## 6.1.1 Mission de cadrage/Plan d'engagement des parties prenantes

Une mission de cadrage a été réalisée entre le 5 octobre et le 24 octobre 2013 sur les sites du Projet d'extension de la CBG. Lors de cette mission, l'équipe ÉEM avait aussi le mandat de rencontrer les diverses parties prenantes au Projet dans le but d'élaborer le Plan d'engagement des parties prenantes discuté plus bas.

### 6.1.1.1 *Mission de cadrage*

Le but de la mission de cadrage était d'identifier les principaux enjeux et les impacts associés au Projet proposé et de définir les termes de référence ainsi que la portée de l'ÉIES. Les résultats de la mission ont été consignés dans un rapport de cadrage qui a été approuvé par le Bureau guinéen d'études et d'évaluation environnementale (BGÉÉE) en décembre 2013.

D'un point de vue administratif, le rapport de cadrage a fourni les informations de base au BGÉÉE afin de lancer le processus de validation de l'ÉIES. Le rapport de cadrage a permis ainsi au BGÉÉE d'apprécier l'étendue et l'importance potentielle des impacts liés au Projet d'extension.. Le BGÉÉE est ainsi informé de la portée de l'ÉIES, ce qui lui donne la possibilité d'exercer une mission de contrôle.

Le volet social de la mission de cadrage a consisté, en premier lieu, à délimiter le périmètre qui constituera la zone d'étude de l'ÉIES. Un travail d'identification et de géoréférencement des localités affectées par le projet a notamment été entrepris.

La mission de cadrage a permis également de fournir des informations sur les aspects techniques du projet et ses impacts environnementaux et sociaux potentiels aux diverses parties prenantes susceptibles d'être intéressées ou affectées par le Projet d'extension.

Lors de la mission, des consultations ont été réalisées avec plus de 500 personnes à l'intérieur de la zone d'étude. Près de la moitié de ces rencontres ont été réalisées de manière informelle auprès de citoyens dans les communautés visitées. Les rencontres auprès des autorités locales ont été réalisées de façon formelle dans les bureaux des représentants rencontrés. Les parties prenantes consultées sont notamment certains cadres et salariés à la CBG, les autorités préfectorales et sous-préfectorales à l'exception de la Préfecture de Télimélé, le Gouverneur de Boké, les

maires de toutes les communes dans la zone d'étude, des conseillers municipaux, des représentants des bureaux de secteurs et de districts, des représentants des pouvoirs locaux (sages et conseils de mosquée), des représentants d'ONG, de groupements agricoles, d'associations de femmes et autres membres de la société civile.

### *6.1.1.2 Plan d'engagement des parties prenantes (PEPP)*

Le plan d'engagement des parties prenantes (PEPP) est l'élément structurant toutes les interactions entre les parties prenantes autour du Projet de la CBG (incluant celle-ci). Il sert notamment de base à la mise en œuvre de l'ensemble des composantes de l'ÉIES. Le PEPP se doit d'être adapté à la capacité de chacun des acteurs (CBG, communautés, autorités et pouvoirs locaux, pouvoir décentralisé, organisations de la société civile, etc.).

Pour la réalisation du PEPP, des discussions ont été initiées avec les différents groupes d'intérêts concernés directement ou indirectement par le Projet d'extension au sein de la population dans la zone d'étude, plus particulièrement autour des agglomérations de Kamsar et de Sangarédi. Les discussions ont porté notamment sur leur relation avec la CBG et plus spécifiquement leur niveau de connaissance du Projet d'extension.

Les groupes de discussions sont constitués de manière formelle, par exemple dans le cas des associations officielles représentant les organisations de la société civile, ou informelle, comme avec les groupes de jeunes. Les instances traditionnelles de la société (Conseils des Sages, Conseils des mosquées) ont été incluses aux discussions, même si leurs membres sont susceptibles de se retrouver également dans d'autres groupements d'intérêt économique interrogés. L'objectif est de s'adresser aux groupes les plus divers, dans toutes les strates de la société locale. Les administrations sous-préfectorales et préfectorales ont été contactées et associées à la conception du PEPP. Les autorités régionales ont également été rencontrées, ainsi que les services techniques déconcentrés. Enfin, les différents départements de la CBG et leurs directeurs ou employés ont été consultés afin de recueillir les points de vue les plus variés sur la situation existante, et évaluer leur perception d'un plan d'engagement basé sur le dialogue.

Les rencontres ont eu plusieurs objectifs spécifiques :

- Identifier et lister les parties prenantes du Projet d'extension ;
- Évaluer le niveau de communication établi à ce jour entre la CBG et les autres ;
- Évaluer plus particulièrement le niveau d'information détenu par chaque partie prenante concernant le Projet d'extension ; et
- Identifier les principales attentes et craintes en matière d'engagement et de communication par les parties prenantes.

C'est en comparant ce qui est actuellement réalisé et/ou planifié par la CBG pour ses activités courantes et dans le cadre de ce Projet d'extension à ce qui est observé sur le terrain que les grandes lignes d'un PEPP ont pu être proposées.

Par l'atteinte des objectifs mentionnés ci-dessus, le PEPP a permis de comprendre les préoccupations et les enjeux des parties prenantes associés au Projet d'extension de la CBG et d'élaborer une série de recommandations concernant l'engagement des parties prenantes (ex. instauration de mécanismes de communication), mais aussi en ce qui a trait au renforcement de l'équipe communautaire et à la réalisation des étapes subséquentes de l'ÉIES. Le PEPP a aussi fourni les balises à l'équipe ÉEM pour la planification des consultations à venir lors de la mission d'évaluation des impacts sociaux. Le PEPP a également été indispensable au département de communication de la CBG dans la planification des consultations publiques de la CBG menées dans le cadre de l'ÉIES.

### 6.1.2 Étude socioéconomique de base

L'étude de base permet de comprendre la situation sociale du milieu au départ, c'est-à-dire avant la réalisation du Projet. Elle constitue une « photographie » de cette situation qui permettra plus tard de mesurer les impacts et d'évaluer l'intégration sociale du Projet dans son milieu. L'étude de base a réuni les informations nécessaires à l'évaluation des impacts sociaux.

L'étude de base a été menée de manière très détaillée dans la zone de la concession qui comprend la ville de Sangarédi et ses environs et dans une moindre mesure dans les environs de Kamsar. Ce choix a été fait compte tenu de la nature et de l'ampleur des travaux au niveau de ces différentes zones. La mission sur le terrain s'est déroulée entre décembre 2013 et février 2014 et a permis d'élaborer la mission d'étude d'impact et le plan de gestion environnementale et sociale (PGES)

et de constituer les indicateurs qui permettront à terme d'assurer le suivi de l'intégration sociale du Projet.

La zone du rail n'a pas fait l'objet d'une étude de base. Sa forme se prête plus difficilement à un échantillonnage analysable (linéaire) et les impacts du Projet devraient pouvoir être évalués pour la plupart sur la base des consultations des parties prenantes.

Deux grands axes ont guidé l'étude socioéconomique de base : une approche quantitative et une approche qualitative. L'approche quantitative répond en premier lieu au besoin de constituer une « photographie » socioéconomique la plus précise possible de la zone avec des données quantifiées et fiables. L'approche qualitative a aussi été employée à plusieurs étapes de l'étude. Dans un premier temps, elle a permis d'affiner le questionnaire ménage, notamment sur la partie foncière, et d'approfondir plusieurs aspects (droit foncier traditionnel, la culture locale, les processus décisionnels, les historiques des villages, les pôles de pouvoirs, les calendriers culturels, les sites d'héritage culturel, etc.).

La plupart des parties prenantes rencontrées ont été les membres des populations des communautés visitées. Ces personnes ont été recensées à l'aide des questionnaires pour la réalisation de l'étude. Les autorités ont aussi été rencontrées à l'arrivée de l'équipe dans leur communauté. Tout au long des enquêtes sur le terrain, l'équipe informait les participants sur les grandes lignes du Projet et récoltait leurs commentaires qui étaient par la suite consignés dans un formulaire avant d'être enregistrés au registre des parties prenantes dans Darzin (une description du progiciel Darzin est fournie à la section 1.1.5).

### 6.1.3 Consultations publiques de la CBG

Parallèlement aux activités de l'équipe ÉEM pour l'ÉIES, la CBG a mené six consultations publiques en décembre 2013 afin d'informer les populations locales sur le Projet d'extension. Ces consultations se sont tenues dans les principales communautés de la zone d'étude et les 6 sous-préfectures touchées par les opérations de la CBG: Kamsar, Kolaboui, Boké, Tanéné, Sangarédi et Daramagnaki. Les résultats de ces consultations sont inclus au registre des parties prenantes dans Darzin.

Le format adopté pour ces événements était celui d'une rencontre d'information publique où le département communication de la CBG présente le Projet d'extension en détail devant une audience suivie d'une période de questions ouverte à tous. L'information divulguée lors de ces consultations est présentée à l'Annexe 6-1. Ces rencontres ont duré entre 2 et 4 heures. Tous les membres de la société civile étaient conviés à ces consultations qui donnaient l'opportunité à tous de poser des questions d'ordre général ou technique et d'émettre des commentaires directement à des représentants de la CBG et du Projet.

### 6.1.4 Mission d'évaluation des impacts sociaux

La mission d'évaluation des impacts sociaux a fait l'objet de consultations auprès des parties prenantes identifiées afin qu'elles soient informées du Projet d'extension et qu'elles participent à l'évaluation des impacts. De cette façon, les impacts identifiés dans les études d'impact des milieux physique et biologique, et les impacts perçus, peuvent être croisés. Les lieux et les parties prenantes ont été sélectionnés à l'aide de cartes en fonction des spécifications techniques du projet, des impacts potentiels appréhendés dans le rapport de cadrage et des données issues de l'étude socioéconomique de base.

L'équipe d'impact social était composée de 4 experts internationaux et de 3 experts nationaux. Ensemble, les membres nationaux étaient aptes à traduire dans les principales langues de la région (soussou, poular et malinké). Une experte internationale en droits humains s'est également jointe au groupe pour une mission de 19 jours sur le terrain. L'équipe s'est, la plupart du temps, répartie en deux groupes afin de couvrir davantage de communautés dans les temps impartis. Le calendrier des consultations à tenir a été développé en ce sens et approuvé par la CBG et est présenté en Annexe 6-2. Ensuite, les représentants des autorités, des communautés et des membres de la société civile ont été avisés au préalable de la tenue d'une consultation dans leurs communautés afin que tous les membres puissent être mobilisés. Certaines consultations se sont déroulées seulement avec la partie prenante concernée (par exemple préfecture de Boké, sous-préfectures de Kamsar et Sangarédi, mairies de Kamsar, de Boké et de Sangarédi, Agence de la Navigation Maritime [ANAM], départements de la CBG, femmes, jeunes). Les consultations tenues dans les districts, les communes et les villages étaient

publiques. Les consultations se sont déroulées sous forme de groupes de discussion.

Le déroulement des consultations se découpe en trois parties:

1. Évaluation du niveau de connaissance du Projet par les participants ;
2. Présentation du Projet dans ses grandes lignes et en fonction de la localisation du lieu de la consultation ; et
3. Réflexion sur les craintes, les attentes des participants à l'égard du Projet d'extension ainsi que les pistes de solutions envisagées pour les impacts appréhendés.

Après les salutations et les présentations des membres de l'équipe, celle-ci s'adressait aux participants via le chef du village pour le questionner sur le niveau de connaissance du Projet et leurs sources d'information. Les autres participants étaient aussi incités à ajouter au besoin. Ceci a permis d'évaluer le niveau de compréhension des enjeux associés au Projet d'extension par la communauté. Ensuite, l'équipe ÉEM a présenté les grandes lignes du Projet d'extension à l'aide de cartes. Les informations divulguées ont été définies conjointement par l'équipe ÉEM et la CBG. Dans le but de minimiser toute confusion, les différents scénarios envisagés n'ont pas été détaillés et l'équipe ÉEM a simplement mené les consultations avec le scénario d'une augmentation progressive de la production à 27,5 millions de tonnes pour 2022. Une adaptation en fonction du lieu de consultation a aussi été effectuée. À Kamsar, l'information fournie se concentrait sur les changements envisagés pour le port et l'usine. Pour le chemin de fer, les populations ont surtout été informées sur l'augmentation des passages des trains et de leur longueur ainsi que sur les nouvelles voies de croisement (PK 14 et PK 118) et le prolongement de la voie d'évitement au PK 72. Dans la zone de la mine, l'équipe abordait principalement les aspects d'augmentation de production et de la localisation des bowés à exploiter, de la nouvelle gare de triage prévue à Parawi et le prolongement du chemin de fer ainsi que le pont sur la route nationale. Il a été aussi mentionné que des réinstallations et des compensations sont à prévoir. La CBG est présentement en train de revoir son mode de réinstallation et vise à se conformer aux normes internationales. Pour toutes les consultations, l'information sur les emplois prévus a été transmise : 300 emplois salariés et 1200 emplois temporaires lors de la phase de construction en spécifiant que tous les emplois ne pourront être comblés localement, mais la priorité ira l'emploi local.

Une fois l'information sur le Projet d'extension transmise, la parole était donnée aux participants, via le chef du village, qui étaient invités à faire part de leurs craintes et leurs attentes à l'égard du Projet d'extension. L'ensemble des composantes du Projet d'extension (zones 1, 2 et 3) a été abordé lors des consultations. Des échanges et des discussions avaient alors lieu. L'équipe ÉEM demandait également aux participants de fournir des pistes de solutions à l'égard des craintes et des attentes soulevées. L'équipe ÉEM et le chef de village clôturaient la réunion.

Les réunions dans les communautés ont duré entre une à trois heures trente au maximum. De plus, deux entrevues spontanées ont été effectuées auprès de citoyens : l'une à Kolaboui et l'autre à Sangarédi. Les documents présentés aux participants lors des consultations sont présentés à l'annexe 6-3.

Pour chacune des activités de consultation menées à travers la mission de cadrage, l'étude de base et l'étude d'impact social, les membres de l'équipe ont complété un compte-rendu en utilisant une fiche de consultation standard. Cette fiche présente le lieu où elle a été tenue, le nombre de personnes présentes, l'origine géographique ou la représentation institutionnelle des participants et l'ensemble du contenu noté par les animateurs des consultations. Sur chacune des fiches, les animateurs ont indiqué les principales recommandations et préoccupations des parties prenantes consultées sur le Projet d'extension. L'information était classée par Composante valorisée de l'écosystème (CVÉ) qui ont été retenues pour cette étude. Ces CVÉ permettent de présenter la majorité des impacts sociaux potentiels (positifs et négatifs) qui seront induits par le Projet d'extension de la CBG. Les CVÉ traitées dans le cadre de cette étude sont au nombre de dix :

1. Structure sociale et démographie ;
2. Santé-sécurité des populations ;
3. Infrastructures et services de base ;
4. Environnement économique et stratégie des ménages ;
5. Foncier ;
6. Gouvernance et cohésion sociale ;
7. Communication et information ;
8. Flux et transports ;

9. Patrimoine culturel et Archéologie ; et
10. Cadre de vie et paysage.

Les comptes rendus des consultations menées dans le cadre de l'étude d'impact social se retrouvent à l'Annexe 6-4. Toute l'information contenue dans les fiches de consultation a ensuite été intégrée au progiciel en ligne Darzin pour documenter et analyser le contenu des consultations et produire des rapports synthèse sur l'ensemble des démarches d'engagement des parties prenantes du projet.

### 6.1.5 Darzin – Progiciel de documentation des consultations

Le progiciel propose un outil d'analyse du contenu qui permet d'associer des phrases, passages ou propositions contenues dans les fiches à des classements thématiques associés aux CVÉ et leurs sous-composantes, et à la localisation de référence de l'activité de consultation. Dans le traitement du contenu, les passages étaient associés à des composantes seulement lorsque la citation ou paraphrase notée par l'équipe ÉEM faisait explicitement ou directement référence à des classifications spécifiques.

Par exemple, lorsque l'équipe rapporte la phrase « Les vibrations du dynamitage ont fissuré les murs de mon logement, coût qui devrait être compensé », celle-ci est associée aux thèmes suivants:

- *Composante* – Infrastructure; *sous-composante* – Logement ;
- *Composante* – Cadre de vie et paysage; *sous-composante* – Vibrations ;  
et
- *Composante* – Projet; *sous-composante* – Mesures de compensation.

La fréquence de mention des CVÉ et des sous-composantes permet d'établir la récurrence statistique de ces thèmes au cours des entretiens animés par l'équipe, et fournir un appui statistique probant aux thèmes prioritaires soulignés par l'équipe.

Ces statistiques ne représentent pas une panacée cependant, étant donné qu'un thème pourrait bien être identifié comme prioritaire, mais faire l'objet de moins de mentions que des thèmes moins importants. L'équipe a assuré la validité de ces

statistiques en comparant les résultats de l'analyse de contenu aux thèmes prioritaires retenus par l'équipe. Dans la vaste majorité des cas, la récurrence des mentions correspondait généralement à l'analyse de l'équipe.

Les statistiques sur la récurrence de mention des CVÉ et sous-composantes permettront de valider le choix des thèmes prioritaires à aborder dans l'évaluation des impacts, et permettra de faire en sorte que la prise en compte des impacts potentiels puisse répondre aux aspirations et aux préoccupations des parties prenantes principales du projet.

## **6.2 Présentation des parties prenantes rencontrées**

L'identification des parties prenantes, la CBG exclue, s'est effectuée par l'équipe ÉEM en fonction de la description du Projet et ses caractéristiques techniques et de l'identification des zones et des groupes qui seront affectés avec l'aide de cartes. La mission de cadrage a permis de corroborer l'identification initiale. Le but recherché était de rencontrer les parties prenantes qui seraient les plus susceptibles d'être affectées par le Projet d'extension selon les temps et les budgets impartis. C'est ainsi qu'une emphase a été mise sur les communautés dans la concession de la mine, principales parties affectées par le Projet, dont la ville de Sangarédi, mais aussi les communautés rurales situées près des carrières existantes et des futures carrières à exploiter. Dans la zone du port et de l'usine, Kamsar et ses environs, notamment Port Néné, Port Fory et le port de Kamsar, ont été visités à multiples reprises dans toutes les missions. Finalement, pour la zone du rail, les principales communautés ont été visitées lors de la mission de cadrage et d'évaluation des impacts. De plus petites communautés le long du rail ont également été consultées lors de la mission d'évaluation des impacts, notamment près des aires futures de dédoublement des voies. La ville de Boké, chef-lieu de la Préfecture, a été l'hôte de consultations à chaque mission. Une présentation sommaire des parties prenantes se trouve ci-dessous. Les personnes issues de la CBG, des autorités (déconcentrées, décentralisées et locales), des organisations de la société civile rencontrées lors de la mission de l'étude d'impact social sont listées dans les comptes rendus des consultations en Annexe 6-4. Il est à noter que les noms et les coordonnées des membres de la population en général ne sont pas disponibles par souci de confidentialité.

Une carte indiquant tous les lieux visités lors des trois missions de terrain de l'ÉIES ainsi que les consultations publiques organisées par la CBG est présentée plus bas à la section 6.3.

### 6.2.1 CBG

Plusieurs responsables issus des différents départements de la CBG ont été rencontrés. Les entrevues avec le personnel ont permis d'en apprendre davantage sur le Projet d'extension, le fonctionnement de la CBG et pour préciser certaines informations. La liste des départements consultés se trouve ci-dessous :

- Direction de la mine ;
- Responsable HSEC Projet d'extension ;
- Département des opérations minières ;
- Superviseur des opérations pour le chemin de fer ;
- Direction Santé, Sécurité et Environnement ;
- Centre de formation ;
- Communication ;
- Projets communautaires ;
- Brigade d'intervention et section de surveillance ;
- Représentants syndicaux ; et
- Conseiller militaire.

### 6.2.2 Bureau guinéen d'études et d'évaluation environnementale (BGÉÉE)

Le Bureau guinéen d'études et d'évaluation environnementale (BGÉÉE) est l'agence gouvernementale guinéenne chargée de suivre le déroulement de l'ÉIES et d'approuver toutes ses étapes, incluant le rapport de cadrage, le rapport d'ÉIES et le PGES.

Les représentants du BGÉÉE ont été rencontrés par l'équipe ÉEM durant la mission de cadrage. D'autres rencontres sont à prévoir auprès du BGÉÉE, notamment lors du dépôt du rapport d'ÉIES et du PGES. Il est prévu qu'à la suite de la validation de l'ÉIES, le BGÉÉE effectue une restitution des résultats auprès des populations de la zone d'étude.

### 6.2.3 Autorités déconcentrées au niveau préfectoral et sous-préfectoral

La zone d'étude se trouve principalement dans la préfecture de Boké et, dans une moins grande mesure, dans celle de Téliélé. Lors de la mission d'évaluation des impacts, le Gouverneur de Boké, les autorités préfectorales de Boké et les sous-préfectures de Kamsar et de Sangarédi ont été rencontrées. Le sous-préfet de Daramagnaki (préfecture de Téliélé) a participé à la consultation publique qui s'est tenue à Daramagnaki. Ces entretiens ont permis de comprendre le fonctionnement des autorités déconcentrées et les relations qu'elles ont avec les autres parties prenantes.

### 6.2.4 Autorités décentralisées (maires, conseillers communaux)

Les représentants des mairies de Kamsar, Boké et Sangarédi ont été rencontrés de façon individuelle sans la présence des populations. Le maire de Daramagnaki a participé à la consultation publique qui s'est tenue à Daramagnaki. Ces rencontres ont éclairé l'équipe sur le fonctionnement des autorités décentralisées et leurs interactions avec les autorités déconcentrées, les districts et la société civile.

### 6.2.5 Société civile

Plusieurs communes ont été rencontrées lors des différentes missions. Tous les membres des communes étaient conviés aux consultations publiques, tels que (sans s'y limiter) :

- Chefs de district et de secteur, aînés de lignages des communautés affectées ;
- Conseils des sages et conseils de mosquée ;
- ONG, groupements et autres organisations de la société civile ;
- Femmes, jeunes et retraités ; et
- Tout autre membre des populations locales des villes et des villages.

Certaines consultations se sont tenues auprès de groupes spécifiques telles que les femmes, les jeunes et les pêcheurs. Tous les membres de ces groupes ont été invités à participer aux rencontres.

## 6.3 Activités de consultations menées à ce jour

La Figure 6-2 présente le total des consultations menées pour chaque lieu visité lors des trois missions de terrain de l'ÉIES ainsi que les consultations publiques organisées par la CBG. La chronologie des consultations menées à ce jour par communauté est présentée à l'annexe 6-5.

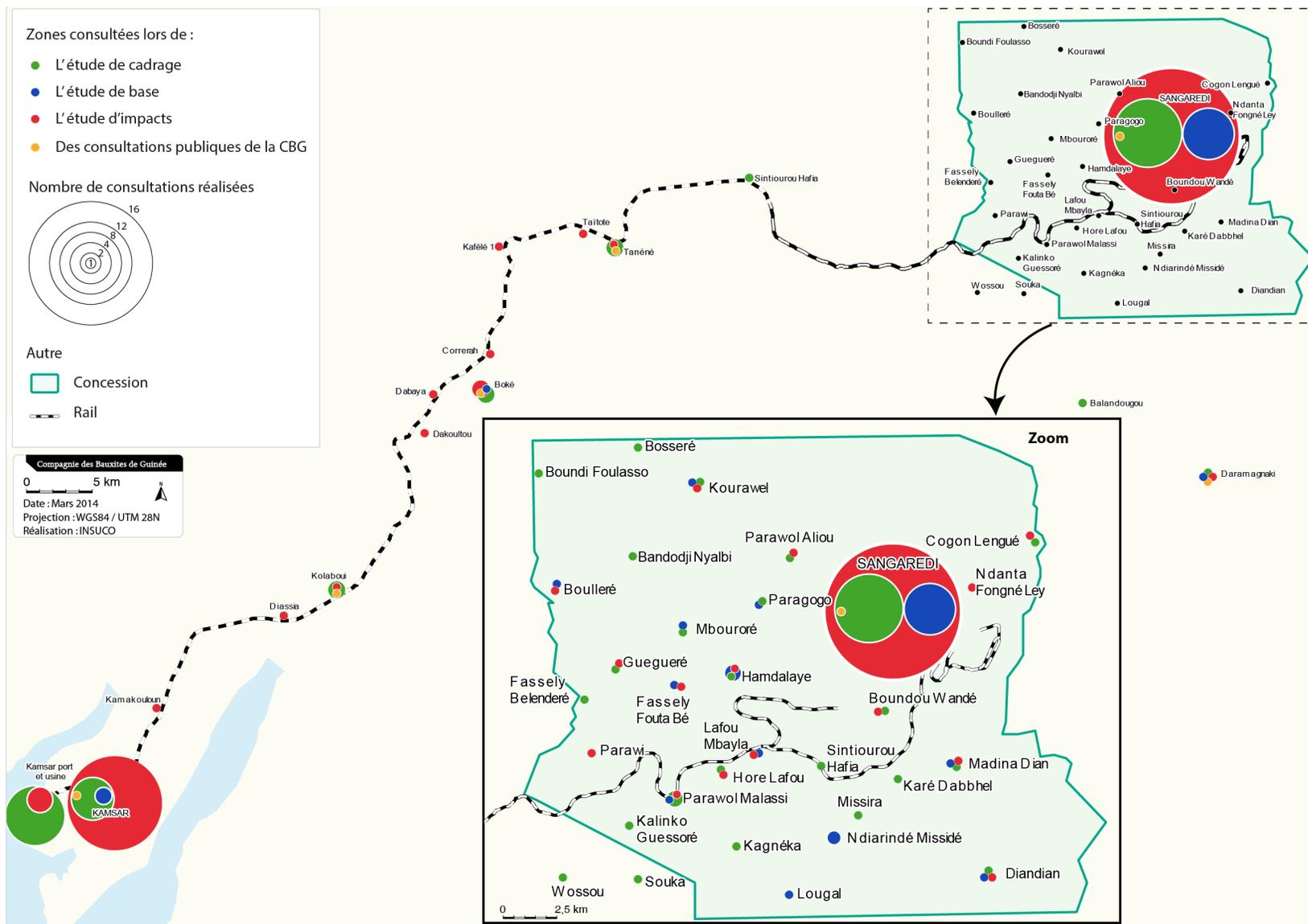
### 6.3.1 Mission de cadrage/Plan d'engagement des parties prenantes

La mission de cadrage a eu lieu du 3 au 24 octobre 2013 et a permis d'identifier les principales composantes du milieu récepteur à étudier dans le cadre de l'étude d'impact sur le Projet d'extension. Une campagne terrain a été menée permettant de cerner les impacts potentiels du Projet sur les milieux physique, biologique et social de la zone d'étude et de valider les principaux éléments à prendre en considération pour l'étude d'impact. À cet effet et pour évaluer les impacts potentiels du Projet, les composantes valorisées de l'écosystème (CVE) ont été élaborées.

Des consultations ont été réalisées dans le cadre de cette mission avec les acteurs locaux dans les trois zones d'étude : Gouverneur de Boké, autorités préfectorales et sous-préfectorales, autorités décentralisées (maires, conseillers, etc.), chef de districts et de secteurs, autorités locales, représentants de groupes spécifiques et leurs membres (femmes, jeunes, pêcheurs, TPE, etc.) et membres de la société civile. Les aspects techniques et environnementaux du Projet ont également été communiqués aux parties prenantes rencontrées.

Les représentants du BGÉÉE ont été rencontrés par l'équipe ÉEM au démarrage de l'ÉIES lors de la mission de cadrage afin de les informer sur le Projet d'extension de la CBG, de convenir de la démarche à suivre pour l'ÉIES et de soumettre le rapport de cadrage pour approbation. Le BGÉÉE en a approuvé le contenu en décembre 2013. D'autres rencontres sont prévues auprès du BGÉÉE, notamment lors du dépôt du rapport d'ÉIES et du PGES.

Figure 6-2 Lieux des consultations au cours de l'ÉIES



### 6.3.2 Étude socioéconomique de base

L'étude de base a récolté les informations nécessaires pour établir la situation sociale de base du milieu afin de suivre et d'évaluer les impacts et l'intégration sociale du Projet dans le milieu récepteur dans les années à venir. L'étude de base s'est déroulée entre décembre 2013 et février 2014.

Il est à noter que le but de l'étude de base n'était pas principalement d'informer et de consulter les parties prenantes. Toutefois, lors des enquêtes quantitatives et qualitatives, l'équipe sur le terrain a détaillé aux sondés et autres participants le but de l'étude socioéconomique de base dans le contexte de l'ÉIES pour le Projet d'extension. L'équipe a informé les parties prenantes des caractéristiques techniques du Projet et des impacts appréhendés et a aussi demandé à connaître leurs craintes et leurs préoccupations ainsi que leurs attentes vis-à-vis la CBG. Un total de 21 consultations a été effectué durant la mission de l'étude socioéconomique de base, incluant cinq relatives à l'enquête archéologique.

De plus, une restitution de l'étude socioéconomique de base a été effectuée aux lieux suivants : Dian Dian, Madina Dian, Sangarédi, Boulléré, Hamdallaye, Parawaol Malassi (invitation des districts de Balandougou, Wossou et Soucka) et Ndiarindé Missidé. La restitution de l'étude socioéconomique a eu pour but de disséminer les résultats de l'étude aux communautés participantes. Cet évènement a permis également d'échanger davantage avec les parties prenantes à propos du Projet d'extension (ex. informer, prendre en compte les craintes et les attentes).

### 6.3.3 Consultations publiques menées par la CBG

La CBG a effectué six consultations publiques en décembre 2013 afin d'informer toutes les parties prenantes (autorités, populations locales, etc.) sur le Projet d'extension. Ces consultations ont été organisées par le département communication de la CBG avec l'aide du responsable santé, sécurité et environnement (SSE) pour le Projet d'extension. Tous étaient conviés à ces rencontres qui ont eu lieu à Kamsar, Kolaboui, Boké, Tanéné, Sangarédi et Daramagnaki. Les séances se sont tenues sous forme de présentation à l'aide de cartes par l'équipe de la CBG devant l'audience suivie d'une période de questions. Les caractéristiques techniques du Projet et leurs possibles conséquences sur le

milieu humain et physique ont été abordées par l'équipe de la CBG. À la période des questions, l'audience a pu questionner l'équipe CBG et commenté sur le Projet et les répercussions appréhendées.

### 6.3.4 Évaluation des impacts sociaux

Dans le cadre de l'étude d'impact social, un total de 57 consultations a été effectué et 1 330 personnes ont été rencontrées du 19 février au 8 mars 2014 dans les trois zones d'étude du projet.

Au début de la mission, l'équipe d'évaluation des impacts sociaux a rencontré les équipes techniques de la CBG à Kamsar dans le but de comprendre les différents scénarios associés au Projet d'extension, notamment la nature exacte des travaux et l'ensemble des composantes du Projet. Ceci a permis d'évaluer de façon préliminaire le niveau d'impact du Projet sur les milieux humain et physique.

Dans le cadre du Projet d'extension, trois scénarios ont été retenus par la CBG en fonction des demandes futures de ses clients :

- Augmentation de la production à 18,5 MTPA en 2017 ;
- Augmentation de la production à 22,5 MTPA en 2017 ; et
- Augmentation de la production à 27,5 MTPA en 2022.

Il est à noter que l'incertitude persiste à savoir quel scénario final sera retenu en raison des ententes contractuelles qui ne sont toujours pas signées au moment de la rédaction de l'ÉIES. L'équipe ÉEM a donc effectué la mission en se basant principalement sur le scénario progressif à 27,5 MTPA pour 2022 afin de couvrir tous les impacts potentiels.

Toutes les consultations ont aussi abordé l'état des relations entre la CBG et les communautés locales, la gouvernance de la CBG, la gestion des redevances et des taxes payées par celle-ci ainsi que les fonds propres dédiés aux projets d'ordre communautaire.

#### 6.3.4.1 Zone 1 - Mine

Pour l'évaluation des impacts sociaux dans la zone de la concession minière, l'équipe s'est installée à Sangarédi. Le sous-préfet et le maire de Sangarédi y ont

été rencontrés. Des consultations se sont tenues dans chaque district en présence de leur chef et des populations locales. Des groupes spécifiques des jeunes et des femmes de Sangarédi issus de tous les districts ont aussi été consultés. Dans la Sous-préfecture de Sangarédi, les autres consultations ont eu lieu à Hamdallaye, Boundou Wandé, Cogon Lengué, Ndanta Fongné Ley, Lafou Mbayla, Parawi, Fassaly Foutabhé, Horé Lafou, Parawol Malassi, Guéguéré, Boulléré, Parawol Aliou et à Kourawel. Dans la Sous-préfecture de Daramagnaki située dans la Préfecture de Téliélé, des consultations se sont tenues à Daramagnaki, Dian Dian et Madina Dian. Les consultations ont essentiellement porté sur l'ouverture de nouvelles carrières à exploiter, une nouvelle gare de triage et le prolongement du chemin de fer qui passera sous la route nationale. Les emplois ont également été abordés. L'augmentation des passages des trains et du nombre de wagons a aussi été abordée, spécialement à Horé Lafou où une nouvelle voie de contournement est aussi projetée.

#### *6.3.4.2 Zone 2 - Port*

La mission a débuté à Kamsar où la sous-préfète et le maire de la ville y ont été rencontrés. Plusieurs autres consultations ont eu lieu à Kamsar et ses environs qui ont principalement porté sur les impacts anticipés pour les activités de dragage prévues au port de la CBG, le prolongement du quai et les modifications au niveau de l'usine (nouveaux culbuteurs et convoyeurs), l'augmentation des passages des trains et du nombre de wagons ainsi que les emplois qui seront créés lors des phases de construction et d'opérations et les habitations qui seront construites. Les consultations ont été effectuées avec entre autres les pêcheurs et les fumeuses de Port Fory et Port Néné, les représentants de l'ANAM, des ONG, des groupes de femmes, de jeunes et de retraités de la CBG et membres de la population civile issus des différents secteurs tels Kamsar Cité, Kamsar Centre, Kassongoni, Kawass et Madina Borbof.

#### *6.3.4.3 Zone 3 - Rail*

Des consultations ont ensuite été menées à Kamakouloun, où une nouvelle voie de contournement est planifiée, et à Kolaboui, où un agrandissement d'une voie de contournement existante a déjà eu lieu sur le rail pour le Projet d'extension. Les consultations ont également porté sur l'augmentation des passages des trains et du

nombre de wagons ainsi que la création d'emplois anticipée. Stationné à Boké pour quelques jours, l'équipe a pu notamment rencontré les autorités préfectorales et le maire de Boké ainsi que de visiter les communautés le long du rail. La zone couverte le long de la voie ferrée s'est étendue à six communautés entre Dakoultou et Tanéné. Les consultations ont essentiellement porté sur l'augmentation des passages des trains et du nombre de wagons et les emplois anticipés.

## 6.4 Synthèse des consultations

Cette section présente une synthèse des craintes, attentes et pistes de solutions soulevées dans les trois zones du Projet d'extension durant les consultations menées lors de la mission d'évaluation des impacts sociaux. Les informations récoltées lors des consultations ont été classées par CVE dans les formulaires de saisies de données sociales et dans Darzin par la suite. L'annexe 6-7 résume les principales craintes et les attentes ainsi que les pistes de solution proposées par les participants. La fréquence de mentions des CVÉ lors de la mission d'évaluation des impacts sociaux est présentée en pourcentage par zone sous forme de graphiques et un tableau synthèse à l'Annexe 6-8.

Les relations entre la CBG et les communautés dans les zones d'étude sont aujourd'hui difficiles. Les consultations menées dans le cadre de cette étude d'impact ont souvent été qualifiées de « grandes premières depuis les débuts de la CBG, il y a 40 ans ». Dans les zones rurales, les conflits ouverts avec la CBG sont rares, mais leur absence ne doit pas masquer les frustrations des populations vis-à-vis la compagnie minière, qui ont été souvent rappelées lors des consultations. Ils ont été nombreux à témoigner du fait que toutes les plaintes adressées (directement ou indirectement) à la CBG se perdaient et ne débouchaient sur aucune mesure corrective. Interrogées sur la manière dont ils acheminaient leurs demandes et plaintes à la CBG, les personnes consultées avouent ne pas savoir à qui s'en remettre. Un mécanisme est censé fonctionner au niveau des communes, qui disposeraient de « formulaires » de plainte que les populations devraient pouvoir remplir et qui seraient ensuite transmis à la CBG par les autorités communales. Cependant, dans les faits, ce mécanisme est largement méconnu ou ignoré et s'avère non fonctionnel.

Les relations communautaires sont tendues, notamment en raison de :

- L'absence d'une équipe dédiée aux relations communautaires ;
- L'absence d'un processus de dialogue et de gestion des plaintes ;
- L'absence d'un processus de réinstallation et de compensation ; et
- Le non-respect chronique par la CBG de ses engagements pris envers les populations locales par le passé.

À cet effet, certaines personnes ont décrit ce manque de dialogue et de collaboration en disant « Ils nous mettent du miel dans les oreilles plutôt que sur la langue » ou « Nous subissons tous les maux sans toucher de bénéfices ». Par peur des représailles par les forces de l'ordre, plusieurs autorités interrogées affirment tenter de décourager leurs populations d'employer des méthodes d'expression qui mènent à des affrontements, car au bout du compte, la population est toujours « la grande perdante ».

La politique d'embauche des salariés pose également problème. Elle est souvent décrite par les personnes consultées (et ce dans les trois zones du Projet) comme étant non transparente et basée sur une logique « d'achat de postes ». Ils sont nombreux (autorités et simples citoyens) à déplorer l'existence d'un mode de gestion « tribal » de la CBG qui concentre les retombées financières au niveau du gouvernement central et d'une petite élite, au détriment des populations locales.

Ces éléments sont également des sources de conflits potentiels, voire même réels comme en fait foi le cas d'Hamdallaye en 2010 où la population a bloqué les travaux que la CBG était sur le point d'effectuer sur les terres de la communauté sans l'en avertir au préalable. La CBG a été dans l'obligation de rebrousser chemin et exploiter ailleurs. Aussi, la question des emplois est, aux yeux de tous, considérée comme la plus importante. Le chômage est élevé dans la population en général en Guinée et surtout chez les jeunes.

À de nombreux égards, l'exercice de consultation mené dans le cadre de cette étude d'impact a ouvert une véritable « boîte de pandore » de frustrations et d'attentes pour que la CBG change positivement sa gouvernance « sociale » du projet en phase extension. Les consultations révèlent une volonté collective pour que les pratiques évoluent vers la reconnaissance d'un droit au développement pour les communautés. Les modes de gouvernance du projet par la CBG en ce qui a trait aux enjeux communautaires ont été très souvent remis en question par les personnes

interrogées (habitants et autorités locales). Certains considèrent le mécanisme de consultation mené dans le cadre de l'étude d'impact social comme un premier impact positif du Projet d'extension afin que la CBG intègre mieux les populations dans la gestion de son projet et qui devra déboucher sur des réalisations concrètes. Il est désormais attendu de la CBG qu'elle se conforme aux nouvelles normes de gouvernance communautaire, que les populations observent dans les concessions limitrophes.

Tout au long de nos rencontres avec les populations, comme avec leurs représentants, il nous a été maintes fois répété : « les temps changent, on est maintenant en démocratie ». L'aspiration collective au changement induite par ces élections nationales doit d'être prise en compte pour comprendre la virulence de certains propos émis par les personnes consultées vis-à-vis de ce qui est considéré comme des « anciennes pratiques devant être dénoncées et durablement modifiées ».

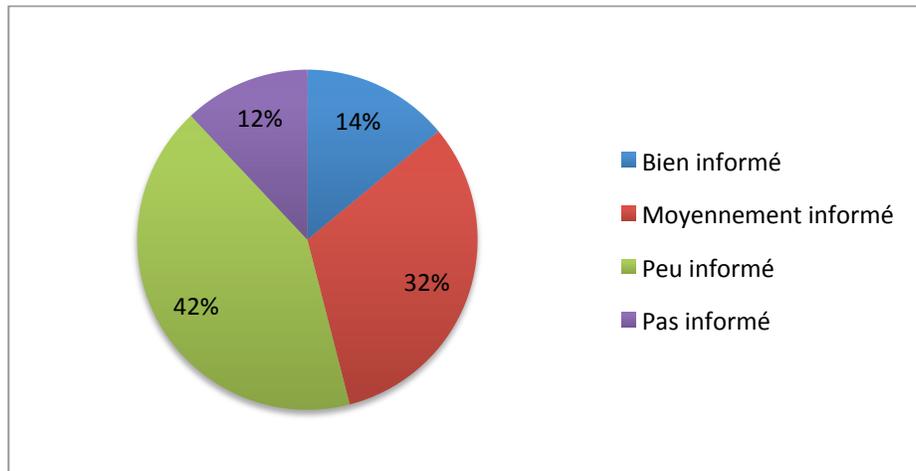
Le compte-rendu des consultations ci-dessous présente les craintes et les attentes exprimées par les parties prenantes et aussi les pistes de solution proposées par celles-ci à la CBG en lien avec les impacts appréhendés par le Projet d'extension. Les discussions avec les autorités déconcentrées et décentralisées et les populations locales pour chaque zone ont fait l'objet de sous-sections distinctes.

Une liste des commentaires par CVÉ formulés lors des consultations se retrouve à l'annexe 6-8.

### 6.4.1 Niveau d'information

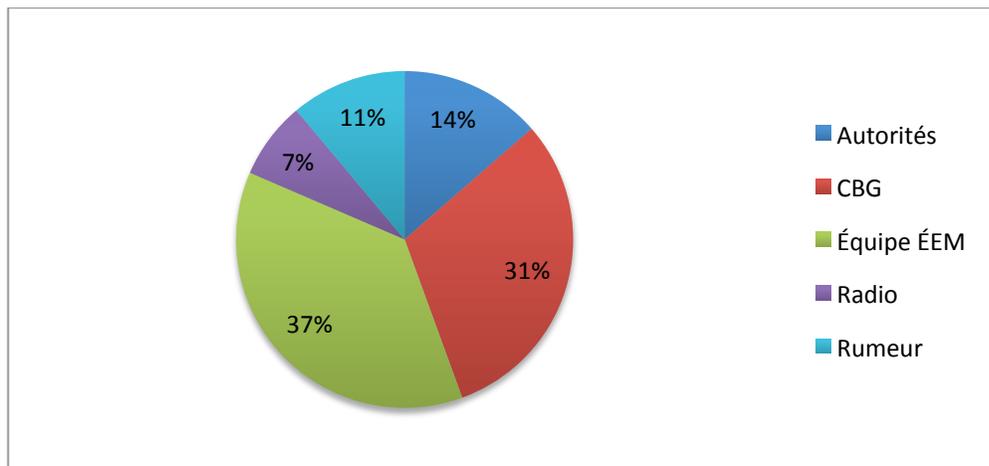
Lors de la mission de consultation, l'équipe a demandé aux personnes rencontrées leur niveau d'information sur le Projet d'extension de la production de la bauxite de la CBG ainsi que la source d'information principale. Comme la Figure 6-3 en témoigne, la population se voyait majoritairement soit peu ou pas informée, et ce malgré les consultations menées lors de l'étude de base, l'étude de cadrage et les séances d'informations menées par la CBG. Ceci démontre l'importance d'un effort de consultation soutenu et approfondi dans les trois zones d'impacts tout au long de la réalisation du Projet d'extension de la CBG.

**Figure 6-3 Niveau d'information des parties prenantes rencontrées lors de la mission de l'Étude d'impacts sociaux**



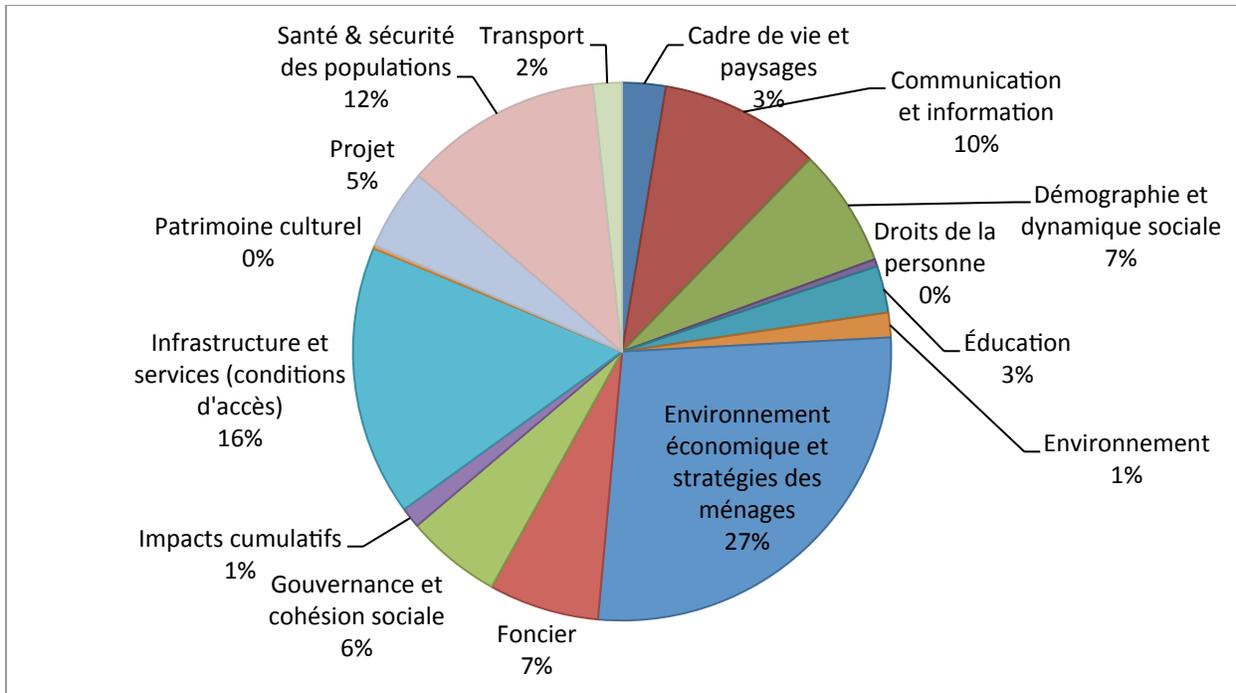
Les parties prenantes rencontrées lors des consultations ont indiqué que leur source d'information principale pour le Projet était la participation dans des activités de consultations menées par la CBG et par les équipes d'ÉEM. En revanche, la radio communautaire n'était citée que par 7% de la population comme source d'information principale. Ceci indique l'importance de miser sur une consultation directe avec la population potentiellement affectée au long du Projet d'extension.

**Figure 6-4 Source d'information sur le Projet d'extension de la CBG**



## 6.4.2 Compte-rendu des consultations pour la zone de la mine

Figure 6-5 Fréquence de mentions des CVÉ pour la zone 1 (Mine)



L'environnement économique et stratégies des ménages (27%) s'avère être la CVÉ la plus souvent mentionnée lors des consultations dans la zone de la Mine. La question des emplois vient en tête de liste, mais les craintes de perte de terres cultivables et la diminution de rendement des terres agricoles sont aussi très importantes. Ensuite, les infrastructures et les services (16%) ont été souvent soulignés lors des consultations. Il s'agit plus précisément de l'accès à l'eau et à l'électricité en plus de la question du logement. Finalement, les questions de la santé et la sécurité des populations (12%) et de la communication et l'information (10%) arrivent au troisième et au quatrième rang. Ces quatre (4) CVÉ composent 65% des mentions lors des consultations dans la zone de la Mine.

### 6.4.2.1 *Autorités déconcentrées et décentralisées (Sous-Préfecture de Sangarédi et Mairie de Sangarédi)*

#### *Environnement économique et stratégies des ménages*

La plus grande priorité des autorités de la zone de la concession concerne la création d'emploi. « Les emplois anticipés pour le Projet d'extension doivent revenir aux jeunes de la région ». Considérant le chômage élevé chez les jeunes locaux, la question des emplois est une source de conflit dans le cas où ceux-ci ne seraient pas embauchés.

#### *Foncier*

L'ouverture de nouvelles carrières causera un accaparement des terres des communautés par la CBG. Les autorités estiment que toutes les pertes subies par les populations doivent dorénavant être compensées, affirmant que la CBG n'a rien fait à cet égard dans le passé. La *Guinea Alumina Corporation* (GAC), qui possède une concession minière adjacente à l'ouest de la celle de la CBG, est citée en exemple pour avoir compensé toutes les pertes causées par ses activités et avoir soutenu des initiatives de développement local. Les autorités exigent que la CBG développe et mette en œuvre un véritable plan d'action pour la réinstallation et la compensation pour le Projet d'extension selon les normes internationales.

#### *Gouvernance*

Les autorités ont exprimé une incrédulité devant le fait que la CBG soit présente depuis 40 ans et qu'elle ait fait si peu pour les populations en terme de développement. Le Projet d'extension est perçu comme une occasion unique de briser avec le passé et amener de vrais bénéfices pour les populations. Ces bénéfices devraient toucher bien sûr les emplois, mais aussi de l'aide, notamment au développement communautaire, aux groupements agricoles et à l'agriculture collective, à la construction d'écoles et de centres de santé et la réalisation de forages d'eau. Concernant les travaux réalisés dans le cadre des réalisations sociales, les autorités se plaignent que plusieurs entrepreneurs aient débuté, voire achevé des travaux, mais en étant payés par la CBG dans des délais trop importants qui mettent en péril leur activité. Ce serait le cas par exemple du projet d'école primaire à Dabouta. Plusieurs projets prennent fin en raison, d'après le personnel de

la CBG, d'un désaccord sur les modalités de gestion et selon certaines autorités locales, en raison de graves problèmes de gouvernance au sein de la firme SMS.

La CBG paie 35 millions de GNF/an à la commune de Sangarédi (5 000 USD), ce qui est le même montant depuis les débuts de la société. Plusieurs personnes consultées considèrent primordial de revoir ce montant et considèrent que « Cette somme est tellement dérisoire que c'est une insulte ».

Dans la zone de la mine, les villageois et autorités locales rencontrés insistent sur le fait que la CBG, depuis des décennies, accapare leurs terres sans information préalable ni consultation et encore moins de compensations matérielles ou financières. Un changement a été noté avec les travaux actuellement effectués à Kolaboui, pour une nouvelle voie de croisement des trains. Les autorités locales et les populations ont salué les séances d'information tenues par la CBG ainsi que l'instauration d'un mécanisme de compensation des pertes induites par les travaux.

Les populations de la zone du projet (zone mine) espèrent d'autant plus un changement d'approche que la société minière *Guinea Alumina Corporation* (GAC-Mudabala et Dubai Aluminium) a mis en œuvre un Plan d'Action pour la Relocalisation et les Compensations (PARC) dans le cadre de son projet minier situé dans les environs de Sangarédi. Les réalisations permises et les compensations accordées par GAC sont devenues une référence de bonnes pratiques minières dans la zone. Les populations « qui appartiennent à la concession CBG » comparent désormais les réalisations sociales d'une société qui n'a pas encore commencé d'exploiter à celles de la CBG, qui est implantée depuis plus de 40 ans.

### Communication et information

En termes de communication et de relations communautaires, on mentionne qu'il n'y a plus de rencontres régulières entre la CBG et les autorités. La CBG le fait uniquement en réaction à un évènement. À cet égard, des rencontres régulières avec la CBG sont souhaitées afin d'être en amont des problèmes avant qu'ils ne surviennent.

### 6.4.2.2 *Populations locales*

#### *Environnement économique et stratégies des ménages et migration*

Les mouvements migratoires causés par le Projet sont considérés positivement par les habitants des zones périurbaines. Ils sont nombreux à espérer que la venue de migrants engendrera un véritable développement économique et une pression démographique favorable à l'amélioration des services de base. Le village de Kawas (zone périurbaine de Kamsar) espère ainsi multiplier ses débouchés commerciaux et pouvoir développer ses infrastructures. À Kamsar, ils sont nombreux à espérer que la Sous-Préfecture se voit un jour reconnaître le statut de Préfecture grâce à l'extension de la ville. Au changement de statut administratif de la ville, sont clairement associées des aspirations pour un développement et une modernisation des infrastructures urbaines.

L'ouverture de nouvelles carrières à exploiter attise de grandes craintes auprès des populations, surtout rurales, dans la zone de la concession. Il y a la peur de devenir des « paysans sans terres » et de perdre ses moyens de subsistance (ex. cultures et jachères, eau, pâturages, troupeaux). Cela laisse aussi croire que des membres des communautés devront s'exiler pour leur subsistance. À cet effet, des cas ont déjà été répertoriés à Hamdallaye et à Daramagnaki.

La majorité des personnes rencontrées craignent que les retombées en terme d'emplois dans les villages affectés soient trop insignifiantes. Ils constatent que trop peu d'emplois ont été générés pour les populations locales au fil des ans. De plus, ils croient que le système de recrutement est corrompu : les citoyens doivent payer des sommes faramineuses afin d'obtenir un emploi à la CBG. Il y a aussi des craintes vis-à-vis la dégradation des conditions de travail pour les emplois de sous-traitance avec la CBG. Selon la perspective des citoyens rencontrés, souvent ce sont les patrons qui empochent le gros des sous au détriment des travailleurs. Les populations demandent que les emplois directs leur reviennent.

#### *Foncier*

Les craintes de relocalisation auprès des populations sont bien palpables. Elles craignent les « déguerpissements » comme par le passé. Les consultations menées révèlent, dans la plupart des villages de la zone, de vives inquiétudes sur la survie

possible de l'économie villageoise face au plan minier présenté et à l'étendue, en superficie, des pertes foncières qui seront induites. Les populations ne désirent pas, à priori, quitter leurs terres ancestrales. Les communautés de la zone rurale ont d'ailleurs déjà dans l'idée que la CBG viendra détruire la majorité de leurs terres de cultures et de pâturage. Dans le cadre des consultations elles ont exprimé de vives inquiétudes en demandant à maintes reprises : « Comment va-t-on pouvoir continuer à vivre ? »

Au contraire, elles demandent à la CBG de trouver des moyens pour qu'elles puissent cohabiter avec les activités de la mine. Pour ce faire, les populations affirment qu'il est impératif de protéger les sources d'eau, les basfonds, les terres cultivées, les marigots : les écosystèmes nécessaires à la survie des villages. Dans le cas où des populations devraient être relocalisées, des compensations adéquates doivent être octroyées pour toutes les pertes subies. La GAC est souvent citée en exemple. À cet effet, ces délocalisations devraient être planifiées en amont avec un processus d'information et de consultation auprès des personnes affectées. Par ailleurs, les populations accueillent favorablement l'instauration de comités impliquant la CBG et les communautés locales pour permettre le suivi des activités du Projet d'extension, disséminer l'information, dialoguer et négocier avec la CBG.

### Gouvernance

Il y a de grandes craintes que la CBG continue à ne pas respecter ses engagements. Un manque de confiance s'est généralisé auprès des populations en raison du passé de la CBG en la matière. Par contre, celles-ci n'ont pas davantage confiance en les autorités au niveau communal et sous-préfectoral. Les communautés souhaitent dialoguer et négocier directement avec la CBG sans les autorités comme intermédiaire. Par exemple, il a souvent été dit lors des consultations que les autorités sous-préfectorales et communales ne devraient pas servir d'intermédiaires entre les populations et la CBG en cas de négociations autour des compensations. Il a été maintes fois répété que ces autorités sont « au service de la CBG », entrant en contact avec les populations uniquement lorsque la compagnie doit gérer des conflits pour rétablir la paix sociale dans la zone du Projet.

Les communautés situées près des zones reboisées par la CBG ont également fait part de la mauvaise gestion de celles-ci dans le cadre de projets de développement: les essences utilisées pour le reboisement sont exotiques à la zone. Aussi, il y a une

interdiction par la CBG d'y pénétrer. Les droits d'accès aux zones reboisées, mais aussi aux pistes minières, nécessitent d'être clarifiés. Les membres des communautés utilisent les routes minières, étant sur leur territoire et parfois la seule piste d'accès, mais la circulation n'y est parfois pas facilitée par les agents de surveillance. En effet, la circulation en véhicule est même parfois interdite, ce qui empêche les populations rurales de commercer à Sangarédi.

### *Infrastructures et services*

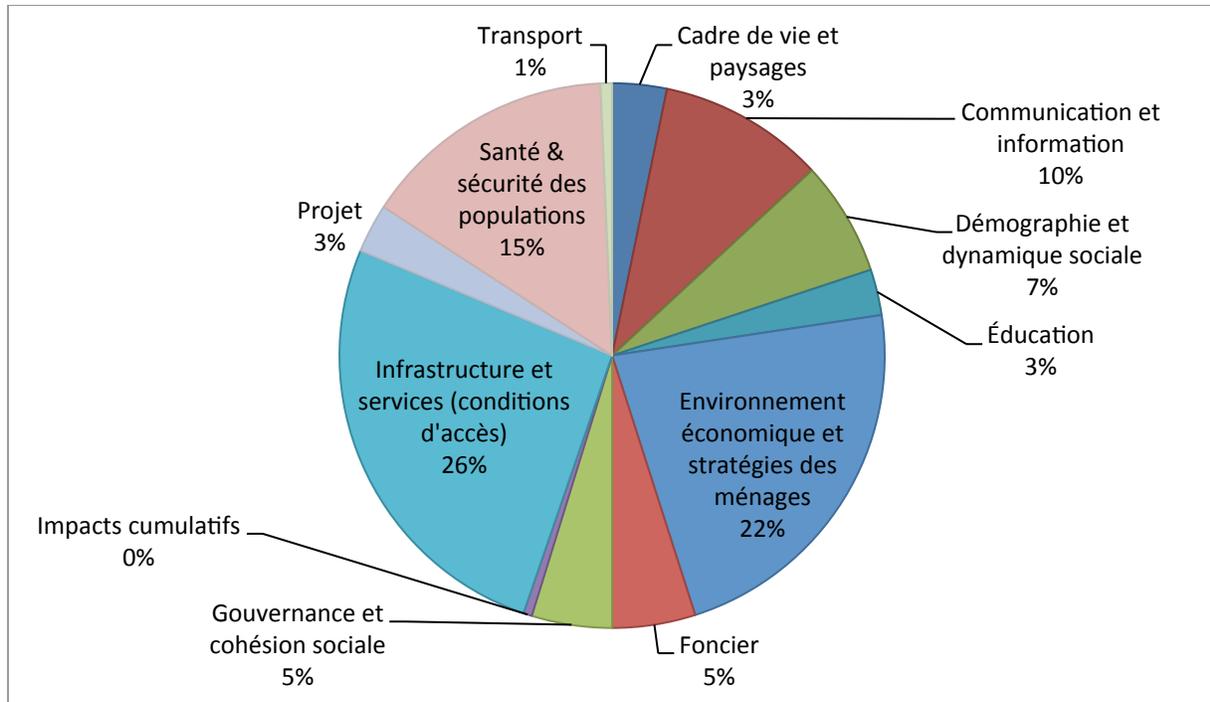
Les populations de travailleurs voient dans la fourniture de l'électricité par la compagnie un « avantage social » parmi d'autres qui doit absolument être maintenu par la CBG. Quant à la population, la fourniture de l'électricité par la CBG est considérée comme un dû, à titre de compensation, même si certains acceptent, à mi-mots, le projet d'instauration d'une tarification sociale, si cette dernière permettait une amélioration du service. Certaines autorités de niveau préfectoral prennent l'exemple de la ville de Fria, pour dire, au contraire que les compagnies publiques (EDG et SEG) devraient être les seules impliquées dans les services de fourniture d'eau et d'électricité. L'indépendance des collectivités locales vis-à-vis des compagnies minières est selon eux une garantie pour assurer la pérennité du service. Ils rajoutent cependant que les retombées économiques locales des projets miniers devraient permettre à ces collectivités locales de s'équiper en infrastructures, en dénonçant les montants de la TCA payés par la CBG comme étant à cet égard « très largement insuffisants ».

### *Cadre de vie et paysage*

D'autres préoccupations soulevées touchent le cadre de vie telles que les vibrations et le bruit générés par les passages du train causant des fissures sur les murs des habitations en plus d'être un facteur de stress et d'insomnie auprès des populations. Le dynamitage est aussi vu comme un facteur de dégradation des habitations et les habitants se plaignent qu'aucune compensation n'est offerte par la CBG.

### 6.4.3 Compte-rendu des consultations pour la zone du port

Figure 6-6 Fréquence de mentions des CVÉ pour la zone 2 (Kamsar – Usine & Port)



Pour la zone du Port, on peut remarquer sur la Figure 6-6, l'inversion des positions par rapport à la zone de la Mine. Infrastructures et services (26%) composent environ le quart des préoccupations et l'environnement économique et stratégies des ménages (22%) un peu plus du cinquième. Ceci s'explique par le fait que Kamsar, contrairement à Sangarédi, n'est pas complètement fourni en électricité. La CBG fournit l'électricité à certains quartiers dans la « Cité » seulement. Les questions de la santé et la sécurité des populations (15%) et de la communication et l'information (10%) arrivent au troisième et au quatrième rang comme pour la mine. Ces quatre (4) CVÉ composent presque les trois quarts des mentions lors des consultations dans la zone du Port.

### *6.4.3.1 Autorités déconcentrées et décentralisées (Sous-Préfecture) de Kamsar et Mairie de Kamsar*

#### *Environnement économique et stratégies des ménages*

Tout comme pour la zone de la concession, les autorités de Kamsar préconisent la création d'emploi, notamment pour la jeunesse, dans le cadre du Projet d'extension. Dans le même ordre d'idées, le processus de recrutement de la CBG est à revoir de fond en comble puisqu'il est basé sur le favoritisme et non sur les compétences et la transparence.

#### *Gouvernance*

Des préoccupations ont été soulevées à l'égard du système fiscal beaucoup plus avantageux sous lequel la CBG évolue comparativement aux autres entreprises minières. Ce système fiscal ne permet pas à la CBG de contribuer indirectement aux financements des infrastructures et autres projets de la ville.

Les populations ne connaissent pas l'existence de l'équipe de relations communautaires de la CBG, qui n'est quasiment jamais présente sur le terrain. Cet état de fait ne fait que renforcer les frustrations des communautés, qui dénoncent l'attentisme de l'entreprise concernant les enjeux sociaux du projet.

#### *Communication et information*

« Jusqu'à présent, la population de Kamsar a subi la présence de la CBG et y associe tous les problèmes (ex. manque d'électricité) parce qu'elle n'est pas informée ». Dans le but de changer cette perception, il a été mentionné qu'il est primordial d'instaurer un véritable processus de communication et de dialogue avec les habitants de Kamsar afin que ceux-ci ne désignent plus la CBG comme responsable de tous leurs problèmes.

#### *Migration et Infrastructures & services*

Également, la concentration de population est très importante dans la cité. Fournir l'eau et l'électricité aux autres quartiers permettrait de mieux répartir la population dans la ville. L'annonce du Projet d'extension de la CBG a généré la crainte de subir une migration provenant de tout le pays vers Kamsar. Il est attendu que cette

possible migration densifiera davantage la ville et créera une pression additionnelle sur les services de base (ex. eau, électricité) en plus d'entraîner une perte des revenus agricoles sur toutes zones concernées et en particulier une diminution de la surface des rizières.

### 6.4.3.2 *Populations locales*

#### *Environnement économique et stratégies des ménages*

Tout comme ailleurs, les populations de Kamsar ont d'énormes attentes en ce qui a trait à la création d'emploi, en priorité pour la jeunesse locale.

Les impacts du dragage sur les bancs de poissons sont énormément craints par les populations étant donné que cela aura des impacts négatifs sur la filière économique de la pêche dont nombreux citoyens en tirent un revenu (ex. inflation et raréfaction du poisson), qu'ils soient pêcheurs, collecteurs ou femmes fumeuses et vendeuses de poissons. « Quel avenir pour la pêche dans la zone avec le Projet d'extension et dans le cas où d'autres projets miniers verraient le jour ? » Cela dit, les deux ports sont un pôle économique essentiel dans la région. En terme de développement local, les populations demandent à la CBG, via son fonds d'investissement communautaire, d'agrandir et de moderniser les infrastructures de Port Néné et de Port Fory.

#### *Gouvernance*

Le processus de recrutement de la CBG est aussi considéré comme dysfonctionnel et basé sur le favoritisme. La multiplication de la sous-traitance par la CBG génère des emplois sans toutefois permettre de sortir de la pauvreté, car les salaires sont détournés par les chefs d'entreprise et les contrats à court terme, sans aucune sécurité d'emploi. Tout comme les autorités, les populations sont d'avis qu'il y aurait lieu de réformer le système d'embauche des salariés de la CBG afin de le baser sur la transparence et les compétences et encadrer davantage les entreprises sous-traitantes afin que leurs employés touchent leur « juste salaire ».

Il y a de fortes attentes pour une meilleure politique de développement social au niveau local de la part de la CBG. Les préoccupations majeures soulevées par la population de Kamsar sont l'absence de connexion pour l'eau et pour l'électricité

dans plusieurs quartiers de Kamsar. Ces services sont également les principales attentes en terme de retombées au niveau du développement local.

De plus, le désengagement de la CBG dans sa « politique sociale » à l'attention des fonctionnaires dans la distribution des rations a généré une colère généralisée auprès des bénéficiaires du programme et leurs proches envers la compagnie minière (le prix des rations aura triplé en juin 2014, sans consultations ni explications préalables). Les populations demandent de garder ces avantages sociaux.

### Foncier

Des craintes auprès des populations existent en ce qui a trait à de possibles relocalisations, souvent attisées par la rumeur. Ces craintes sont notamment importantes pour les deux ports à proximité de Kamsar (Port Fory et Port Néné) et pour les constructions « non CBG » dans la cité.

### Communication et information

Un manque certain d'information et de sensibilisation de la CBG existe à propos du Projet d'extension et aussi en général. Ceci crée d'énormes frustrations auprès des populations. Il a été maintes fois demandé par les populations de procéder à des campagnes de sensibilisation et d'information et également de compenser toutes pertes subies comme c'est le cas ailleurs en Guinée sur d'autres projets miniers.

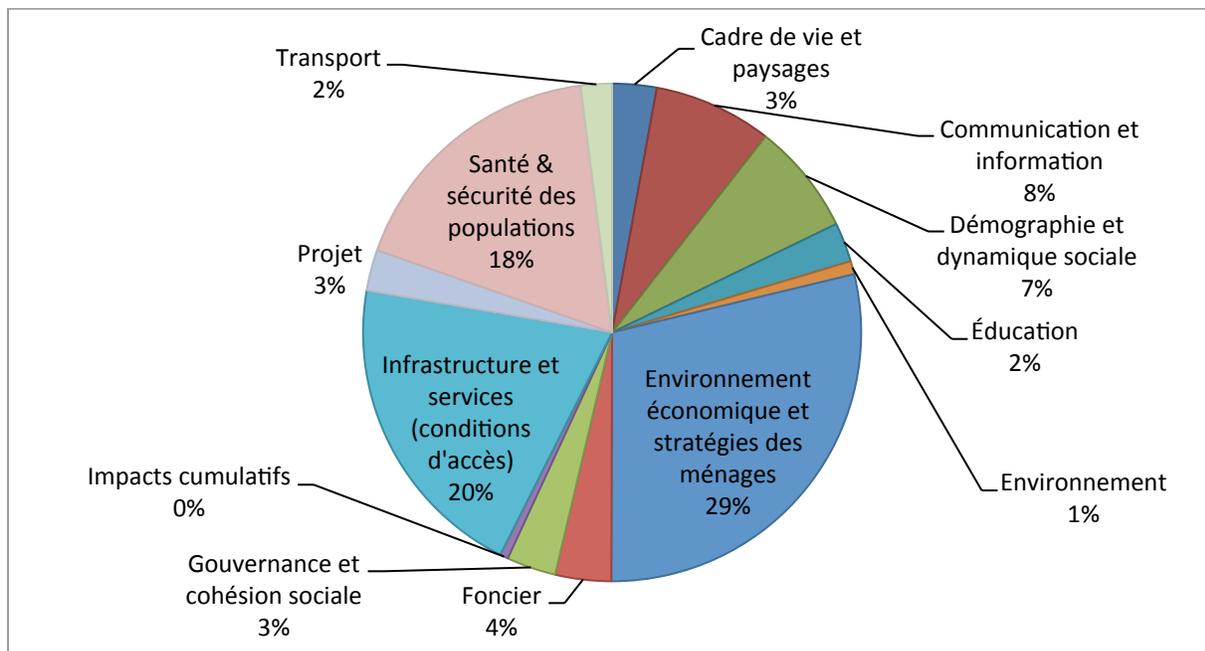
### Santé et sécurité des populations

D'autres préoccupations soulevées lors des consultations sont la sécurité du chemin de fer et l'augmentation de la pollution. La sécurité des piétons et des enfants qui se rendent à l'école ainsi que la dégradation des conditions d'accès aux soins en cas d'urgence sont des sources de fortes inquiétudes auprès des populations. Une piste de solution envisagée serait d'établir des points de passage pour la circulation malgré le passage des trains (ex. ponts aériens ou souterrains). Des préoccupations ont été soulevées concernant la qualité de l'eau et de l'air, notamment les poussières, et par conséquent des impacts potentiels sur la santé des populations (troubles de la vision, sinusites, tuberculose, asthme).

Selon la majorité des populations consultées dans la Zone 1 et 2 (mine et port), les activités de la CBG seraient vectrices des nombreuses pathologies qui se développeraient à grande échelle dans la ville et dans les villages aux alentours. L'usine de Kamsar, avec un volume important d'émanation de fumées, est considérée par les habitants de la zone comme responsable des symptômes associés aux maladies respiratoires (asthme, sinusite) et aux troubles de la vision. Ils sont nombreux à partir du constat que les poussières sont corrosives, puisqu'elles « rongent » les toits en tôle et sont donc toxiques et dangereuses pour la santé des populations. Les consultations démontrent que les habitants de Kamsar et de ses environs ne disposent d'aucune information « officielle » sur la composition et les impacts sur la santé des fumées générées par l'usine. Au fur et à mesure du temps, un ensemble de « croyances » s'est forgé autour des impacts des fumées sur la santé.

### 6.4.4 Compte-rendu des consultations pour la zone du rail

Figure 6-7 Fréquence de mentions des CVÉ pour la zone 3 (Rail)



En ce qui concerne la zone du Rail, l'environnement économique et stratégies des ménages (29%) s'avère être la CVÉ la plus souvent mentionnée lors des

consultations dans la zone de la Mine, comme le démontre la Figure 6-7. Les emplois sont une grande attente considérant que les retombées économiques (emplois et autres) pour la zone sont considérées par les populations comme très minimales. Tout comme les deux autres zones, la question des infrastructures et les services (20%) composent le cinquième des préoccupations lors des consultations, notamment l'accès à l'eau et à l'électricité. Au troisième rang, la santé et la sécurité des populations (18%) est plus importante ici qu'ailleurs, ce qui peut s'expliquer en partie parce que le chemin de fer passe tout près ou directement au milieu de certains villages. Ensuite, la communication et l'information (8%) arrivent au quatrième rang. Ces quatre (4) CVÉ composent 75% des mentions lors des consultations dans la zone du Rail.

#### *6.4.4.1 Autorités déconcentrées et décentralisées (Préfecture de Boké et Mairie de Boké)*

La zone du rail est moins affectée par les activités de la CBG que les zones de la concession minière et du port. Dans la zone, la préfecture de Boké et la Mairie de Boké ont été consultées et sensiblement les mêmes préoccupations et recommandations qu'ailleurs ont émergé.

#### *Environnement économique et stratégies des ménages*

Tout d'abord, la Préfecture et la Mairie ont souligné la génération d'emplois et le développement communautaire comme des aspects positifs du Projet d'extension. Par contre, le nombre de 300 emplois générés est souvent considéré dérisoire compte tenu de l'envergure du Projet d'extension.

#### *Gouvernance*

La principale préoccupation est la caducité du contrat de la CBG dans son ensemble, particulièrement le partage des taxes avec les communes et la préfecture. Le même montant de taxes est perçu depuis les débuts de la CBG et est aujourd'hui caduc en raison de la perte de valeur du franc guinéen au fil du temps. Pour tout prélèvement de ressources naturelles dans la zone, les taxes payées par la CBG aux collectivités (pompage de l'eau, exploitation de carrières, exploitation de bauxite) sont à revoir. De plus, l'absence de retombées directes et le manque d'infrastructures ou de ressources vitales (ex. eau à Corrérah avec les pompes abusifs de la CBG)

attisent les craintes de révoltes des populations locales contre la CBG. Aussi, la gestion des projets communautaires, et notamment, la collaboration avec les parties prenantes dans la planification, est à revoir. Selon les autorités consultées, le village communautaire de Boké est un exemple d'échec de projet communautaire mal planifié et mal géré. De plus, le suivi et l'évaluation des projets sont cruciaux pour éviter le détournement des fonds versés.

Il est également attendu que les compensations devront être très importantes en cas de perte de terre. De plus, des sérieux besoins en forage dans les zones rurales de la sous-préfecture de Sangarédi ont été soulevés. À cet effet, le GAC a été cité comme une entreprise modèle dans la prise en compte des préoccupations des populations et comme modèle pour développer la stratégie de réinstallation et de compensation de la CBG dans le cadre du Projet d'extension. « Par le passé, la CBG ne communiquait aucune information, n'effectuait aucune consultation et ne compensait aucunement les communautés pour quelque perte que ce soit ». Il a été mentionné qu'il y a un changement de politique général dans le domaine minier. La démarche actuelle de la CBG dans le cadre de l'étude d'impact environnemental et social est appréciée.

La CBG a entamé des travaux et donné des compensations pour une voie de contournement dans la zone de Kolaboui. Les autorités se questionnent à savoir pourquoi faire une étude d'impact quand les travaux sont terminés.

Aussi, la préfecture a demandé l'organisation d'une restitution publique de l'étude d'impact en présence de leurs cadres.

### *Infrastructures et services*

Les autorités consultées ont souvent mentionné que l'État et la CBG devraient s'associer afin de fournir l'eau et l'électricité à toutes les populations de la zone du projet avec l'apport des habitants via le paiement d'un tarif social pour les services.

### *Impacts cumulatifs*

En ce qui a trait aux impacts cumulatifs, il a été soulevé que les problèmes d'eau risquent d'être importants dans le cas où plusieurs sociétés minières entraînent en production à proximité de la zone du projet de la CBG.

### Santé et sécurité des populations

Il a été soulevé qu'il serait important d'organiser une grande campagne de sensibilisation pour éviter la propagation du VIH/Sida.

#### *6.4.4.2 Populations locales*

##### Communication et information

Certaines communautés le long du rail ont été visitées pour la première fois par une équipe « CBG ». En effet, il a été mentionné que l'équipe d'impact social a été le premier contact entre le village et la CBG depuis ses débuts. À cet effet, un manque chronique d'information de la part de la CBG a été soulevé par les populations locales sur ces activités pour les villages aux alentours de la voie. Les villages se considèrent abandonnés par la CBG. Malgré cela, les populations ont, à quelques reprises, exprimé leurs satisfactions d'avoir des « missionnaires » venus pour écouter leurs doléances et espèrent que le message que l'équipe fera passer aura des retombées pour leurs villages.

Selon les populations locales, la CBG ne fait pas de communication avec les villageois, même quand les agents viennent faire des opérations dans les villages, celles-ci ne sont pas prévenues. La CBG doit améliorer la communication avec les villages, notamment en informant les communautés à l'avance de ses interventions dans les villages pour éviter des problèmes. L'instauration d'un mécanisme de dialogue entre la CBG et les populations locales est souhaitée. Il a été souvent mentionné que la CBG n'a jamais donné suite aux discussions, aux attentes et aux demandes des populations locales.

##### Cadre de vie et paysage

Le Projet d'extension apportera son lot de perturbations importantes de la vie sociale et de l'économie sociale. Les craintes sont évidemment reliées au passage du train. Celui-ci, avec l'augmentation des passages, va bloquer davantage l'activité locale, notamment l'accès à certains services (postes de santé (en cas d'urgences), écoles, points d'eau) et aux terres de culture et de pâturage.

### *Santé et sécurité des populations et environnement économique et stratégies des ménages*

Il y aura aussi augmentation du stress par le bruit et les vibrations (ex. insomnie), de la fissuration des bâtiments et des accidents (humains et animaux). Les rails sont à proximité ou passent directement à travers des villages. Les populations riveraines du rail ont également mentionné une modification de la vocation économique des villages d'éleveurs due aux accidents de train impliquant leurs bêtes dans le passé. Il y a la crainte que ce phénomène s'intensifie. L'urgence a été soulignée en ce qui concerne le rehaussement de la sécurité le long des rails. Comme pistes de solution pour contrer les impacts négatifs des passages de train, les populations ont soulevé le besoin de construire des points de passages dans les villes et les villages (ponts aériens ou souterrains de préférence ou passages à niveau sécurisés). Si aucun passage n'est construit, de nouvelles infrastructures (forages, écoles, centres de santé) seront à construire afin de ne pas perturber l'économie locale puisque le rail coupe en deux plusieurs communautés et empêche les gens de rejoindre leurs terres ou de se rendre à l'école, au centre de santé, etc. Aussi, l'éclairage de la voie ferrée au niveau des villages et l'installation de grillages le long de la voie dans les zones habitées permettraient de protéger les piétons et les animaux. Instaurer des distances de sécurité suffisantes entre les premières habitations et les rails a été une autre mesure soulevée par les populations riveraines des rails. Plusieurs communautés le long du rail ont également mentionné la création d'emploi comme gardiens de sécurité et d'entretien des voies.

### *Gouvernance*

Aussi, des incendies provoqués par le passage du train (feux de brousse) et des plantations le long des rails coupés lors de l'entretien de la voie ne seraient pas compensés par la CBG. Un mécanisme de compensations adéquates pour toutes les pertes subies (terres et biens) doit être développé et appliqué par la CBG.

Il y a une perception que l'accélération du pompage de l'eau (Sogolon) et l'ouverture de nouvelles carrières de gravier assèchent la zone. Il serait peut-être opportun pour la CBG d'examiner ce phénomène avec les parties prenantes pour bien attribuer les causes et, le cas échéant, de développer des mesures de compensation. Les populations demandent le paiement de redevances ou de taxes systématique pour le développement local quand la CBG utilise les ressources locales (ex. eau,

carrières de gravier, granite). De plus, comme mentionné ailleurs, le montant des taxes payées par la CBG pour le développement communautaire doit être révisé et conforme aux exigences du code minier.

### Transport

Les témoignages recueillis sur l'ensemble de la zone mentionnent les impacts négatifs liés à la longueur des trains (environ 15 minutes d'attente obligatoires à chacun des passages) et à certains arrêts inopinés des trains sur la voie.

## **6.5 Activités de consultations à venir**

D'autres activités de consultations sont prévues lors des prochaines étapes du projet, c'est-à-dire de l'étape de l'étude d'impact environnemental et social, à l'approbation et à la mise en œuvre du Projet.

### **6.5.1 Rapport d'ÉIES et du PGES et approbation par le BGÉÉE**

Une fois le rapport d'ÉIES et le PGES remis à la CBG, celle-ci déposera les documents au BGÉÉE qui est chargé d'en approuver le contenu au nom du Gouvernement de la Guinée.

#### **6.5.1.1 Restitution de l'ÉIES et du PGES**

Durant le processus d'approbation du rapport d'ÉIES par le BGÉÉE, ce dernier fera la restitution des conclusions et recommandations du rapport d'ÉIES et du PGES auprès des parties prenantes dans les trois zones d'étude afin de recueillir leurs commentaires. Cette restitution devrait prendre la forme d'une présentation devant audience suivie d'une période de questions. Les communautés où auront lieu les rencontres de restitution seront déterminées par le BGÉÉE.

Dans le cas où certaines des six (6) localités visitées initialement par la CBG ne soient pas prises en compte, la CBG se chargera d'organiser ses propres séances de restitution après approbation du rapport par le BGÉÉE.